



**Université Toulouse Capitole
Institut de Droit Privé**

**Les Rencontres de Droit Privé
Avec le concours de l'AFJE**



**Vendredi 9 février 2018
Salle Gabriel Marty**

ARBITRAGE COMMERCIAL INTERNATIONAL – PRATIQUE ET PROCEDURE

Sigvard Jarvin et Corinne Nguyen

PROGRAMME

**14h00 : Présentation des rencontres de Droit privé
Hugues Kenfack, Professeur, Arbitre**

14h05 : Introduction à l'arbitrage international

14h15 : De l'introduction de la Demande d'arbitrage à la constitution du tribunal arbitral – Phase 1

- Demande d'arbitrage (*Form I.1.2*)
- Réponse (*Form I.2.4*)
- Constitution du tribunal arbitral (sélection par les parties; indépendance ; impartialité; droits et obligations des arbitres; récusation)

15h00 : De la saisine du tribunal arbitral à la conduite de la procédure - Phase 2

- Acte de mission (CCI; CEPANI) (rédaction et discussion avec les parties) - *Form II.1.2*
- impact de la diversité culturelle des avocats et des conseils qui ont une influence sur la conduite de la procédure
- *Case management conference* / Conférence de la gestion de la procédure - *Form II.2.3*
- Calendrier procédural ; ordonnances de procédures du tribunal arbitral - *Form II.2.4*
- Audience(s) - Conduite
 - * audition des témoins/experts, *cross examination* (déposition écrite et préparation des témoins)
 - * audience au fond (rappel des règles/conduite par le tribunal arbitral aux parties; respect du temps)
- Incidences de procédure (mesures provisoires; demande de production de documents)

15h45 : Pause

16h00 : De la clôture des débats à la sentence finale - Phase 3

- Mémoires postérieurs à l'audience (*post-hearing briefs*) et communication des frais et dépenses des parties (*Form V.1.4*)
- Clôture des débats
- Délibéré

- Sentence finale (à l'unanimité; à la majorité)
 - * d'accord parties
 - * partielle (compétence; droit applicable)
 - * finale (allocation des coûts de l'arbitrage / frais des parties) - *Form VI.2.2*

16h45 : Quelques recommandations - Do's and Don'ts

- point de vue de l'arbitre
- point de vue du conseil

17h00 : Conclusion